

Réponse du CE à l'interpellation Laurence Cretegy
Communes, Boursières et Boursiers interloqués suite au mail reçu le
7 novembre 2014 de la part de la Cheffe de service du département DIS-SCL

Préambule

Le Conseil d'Etat rappelle que M. Fabrice Weber est un chef de division du Service des communes et du logement (SCL) et qu'à ce titre il dépend de la Cheffe du service qui est l'autorité d'engagement.

Une convention de départ a été conclue entre la direction du SCL et M. Fabrice Weber dans laquelle les parties se sont engagées à respecter la confidentialité sur les conditions et les raisons de ce départ.

Réponse du CE

1) Le service des communes sera-t-il toujours assumé avec autant de compétence et de diligence ?

La division des finances communales compte 3,3 EPT, soit :

- le chef de division ;
- une juriste ;
- un contrôleur de gestion diplômé ;
- une secrétaire.

Toute l'équipe a toujours travaillé pour que les prestations soient assurées de manière efficiente et continue, suite au départ de M. Fabrice Weber, à le faire avec toute la compétence afférente à leurs fonctions.

Par ailleurs, pour anticiper une éventuelle surcharge de travail ou répondre à des questions qui sortiraient du cadre ordinaire, le SCL s'est assuré de l'appui du DFIRE qui s'est engagé à mettre à disposition les cadres spécialistes nécessaires au besoin.

2) « Tous » les renseignements demandés par les communes ou bourses communales seront-ils donnés comme auparavant ?

Comme cela est indiqué dans la réponse à la première question, la division n'a pas cessé son activité, suite au départ de M. Fabrice Weber. Toutes les demandes ont été traitées comme d'habitude dans un temps très court.

Contact ayant été pris par la Cheffe du SCL avec le Président de l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux (ACVBC), la situation n'est pas celle décrite par l'interpellatrice en ce sens que ce dernier n'a reçu qu'une dizaine de mails et aucun ne relevait un manquement du SCL suite au départ de M. Fabrice Weber.

La Cheffe du SCL lui a précisé qu'elle se tenait à disposition et était attentive à toutes difficultés qui pourraient apparaître.

3) Le Conseil d'Etat peut-il rassurer les communes sur l'avenir du service donné aux communes dans les domaines financiers et péréquatifs ?

Le service aux communes continuera à être assuré par l'équipe en place, avec le soutien du DFIRE.

Des démarches sont actuellement en cours afin de repourvoir le poste, l'objectif étant de renforcer encore l'adéquation du service offert en matière financière et péréquative avec les attentes des communes.

Lausanne, le 25 novembre 2014